

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_066

Séance du jeudi 06 septembre 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 31/08/2018

Présents : 19

L'an deux mille dix-huit et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 20

Pour : 20

Contre : 0

Secrétaire de séance:Stephan MAURIN

Présents : Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés: Gilbert ROURE par Jean-Pierre ALLIER

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

Absents: Catherine BLACLARD, Marie LION, Dominique MOLINES

Objet: Rieumal - régularisation foncière - chemin rural - DE_2018_066

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une affaire datant de bien avant la commune nouvelle puisqu'à l'époque, Sophie Pantel était maire du Pont.

A Rieumal, suite à la réalisation en 2006 du chemin de Stevenson, il avait été décidé le déclassement d'un chemin rural qui n'est plus utilisé et sa restitution en indivision aux propriétaires des parcelles avoisinantes, monsieur Alain MOLINES (propriétaire des parcelles 490 et 493) et madame Suzette BRES, épouse ANDRE (propriétaire des parcelles 341, 342 et 343).

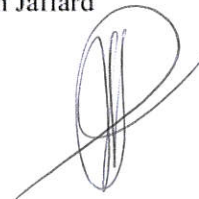
Voir plan ci-joint.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires au déclassement de ce chemin et la rétrocession qui en découlera.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires au déclassement de ce chemin rural et à sa rétrocession, en indivision, à monsieur Alain Molines et madame Suzette Bres.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2018 048-200057594-20180906-DE_2018_066-DE